



Dédommagement et arrangement amiable

Par **claire**, le **17/11/2008** à **12:55**

Bonjour,

Je suis éleveur de chiens, dans le cadre d'un arrangement amiable ma cliente me demande 500€ et j'ai proposé 350 € de dédommagement.

Dans ma lettre je lui propose de me retourner mon chèque si elle n'accepte pas ce montant. Pas de réponse à ma lettre mais elle encaisse mon chèque la semaine de son envoi.

Un mois après elle me remercie de mon chèque mais me demande maintenant la suite soit 150 € supplémentaire.

Pour moi la proposition était de 350 € et non pas 350 + 150, maintenant elle me menace de procès.

Pouvez vous me conseiller.

salutations distinguées claire